

IL 80019

80019

PIERRE TRIAL

Autour

de la

Cathédrale Saint-André
de Bordeaux

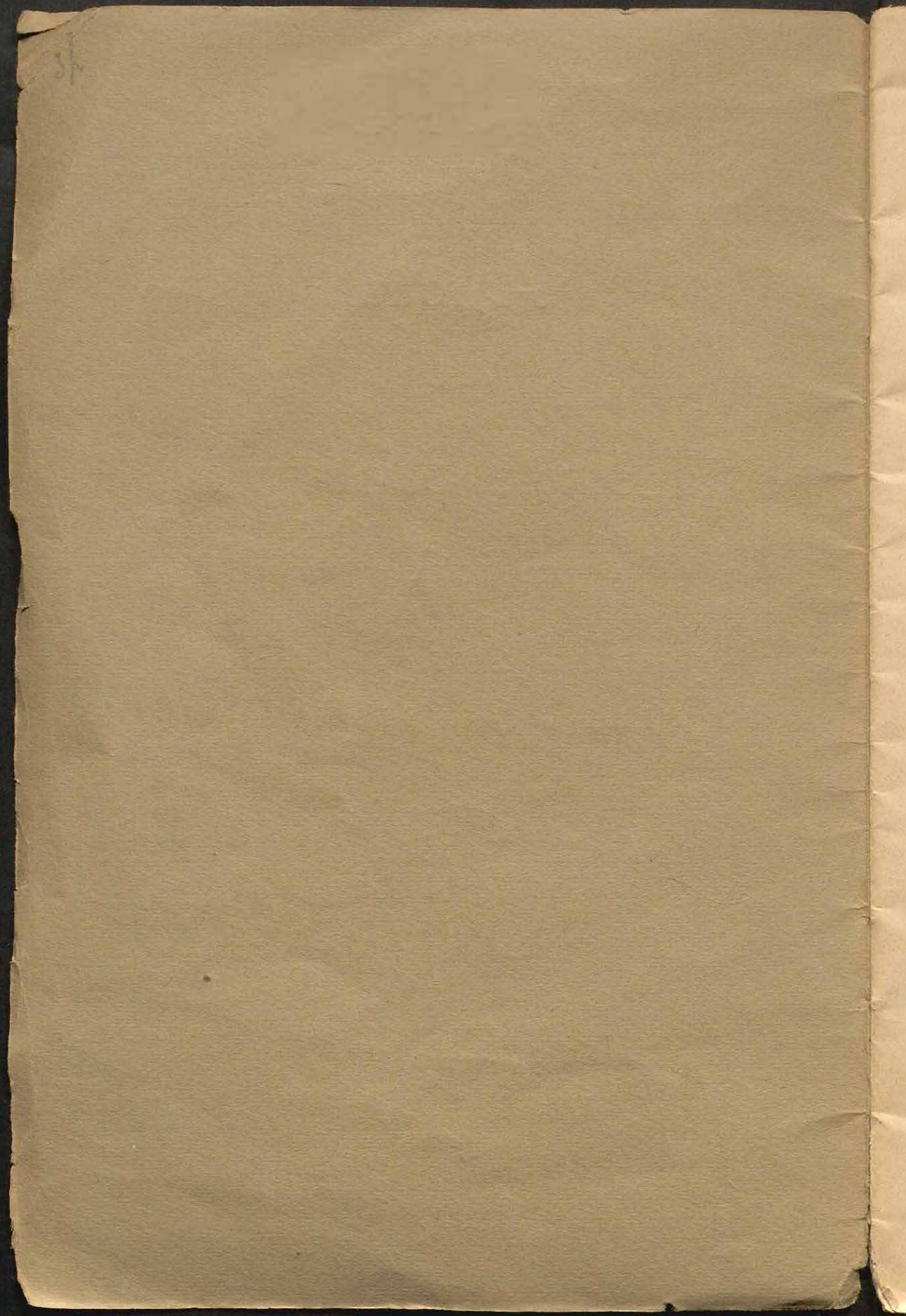
L'Inscription de la Tour Pey-Berland

La rue et l'église Sainte-Hélène



BORDEAUX
IMPRIMERIE J. BIÈRE
18 à 22, Rue du Peugue

—
1930



PIERRE TRIAL

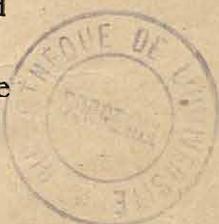
Autour

de la

Cathédrale Saint-André de Bordeaux

L'Inscription de la Tour Pey-Berland

La rue et l'église Sainte-Hélène



BORDEAUX
IMPRIMERIE J. BIÈRE
18 à 22, Rue du Peugue

1930





Étude et traduction du texte de l'inscription de la tour de Pey-Berland

Voici d'abord le texte de cette inscription, tel que l'a publié M. de Castelnau d'Essenault¹, rétabli en son entier d'après un estampage, « suppression faite de ses tildes bréviaitifs » :

*Disquadram quicumque oculis turrim aspicis equis
Mille quadringentis quadraginta labentibus annis
Felicibus ceplam auspiciis nonasque secundo
Octobris tantum certe scito esse profundam
Fons prope prosiliens quan'um tenet. Huic quoque primum
Subiecit lapidem Petrus Archipresul in urbe
Burdegala cuius plebs colle'etur in evum.*

L'orthographe de quelques mots est incorrecte : *disquadram* a été mis pour *bisquadram* (nous reviendrons tout à l'heure plus longuement sur ce mot); *equis* pour *aequis*; *ceplam* pour *cœplam*; *Archipresul* pour *Archipraesul*; *colle'etur* pour *collaeletur*; *evum* pour *aevum*. Enfin, suivant un usage très répandu autrefois, on trouve aussi dans *subjicit* et *cujus*, un *i* à la place d'un *j* intervocalique.

1. « De quelques problèmes d'archéologie au sujet des Eglises Saint-Pierre, Saint-André et du clocher de Pierre Berland à Bordeaux », par M. le Marquis de Castelnau d'Essenault (*Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1881, et tirage à part; Gounouilhou, 1882).

Comme ponctuation, M. de Castelnau donne seulement un point après *tenet*. Cependant, sur le moulage du Musée lapidaire, j'ai relevé après *Oclobris* deux points avec ligature en forme d'S renversé.

Voici maintenant la traduction mot à mot :

« Quicumque aspicis oculis aequis turrim
« Qui que tu sois qui regardes avec des yeux bienveillants la tour
bisquadram cœptam felicibus auspiciis secundoque
deux fois carrée commencée sous d'heureux auspices et le second
(die) (ante) nonas Octobrus mille quadringentis
(jour, (avant, les nones d'Octobre mille quatre cent
sous-entendu) *idem*)
quadragesinta annis labentibus scito
quarante années s'étant écoulées sache
(*sous-entendu* : depuis J. C.)
certe esse profundam tantum quantum
d'une manière certaine (elle, la tour) être profonde autant que
tenet fons prosiliens prope. Quoque Petrus
est placée la source jaillissant près de là. De plus Pierre
Archipraesul in urbe Burdegala subjecit huic
Archevêque dans la ville de Bordeaux a mis sous cette (tour)
primam lapidem, plebs cujus
la première pierre, la population de laquelle (ville)
collaetetur in aevum. »
puisse-t-elle se réjouir ensemble dans l'éternité. »

Bisquadram, mot forgé par le versificateur, est formé de *bis*, signifiant deux fois, doublement, et de *quadrum*, carré (*quadram* à l'accusatif féminin); par à peu près, on ne voit qu'un sens à ce mot, c'est celui d'*octogonal*.

Or la tour Pey Berland est évidemment carrée dans sa plus grande hauteur, mais à partir de la plate-forme, elle devient octogonale; l'auteur de l'inscription aurait donc

voulu parler de la partie servant de base à la flèche et, par suite, ce serait cette partie qui aurait été commencée en 1440 et dont la première pierre fut posée par *Pey Berland*.

On peut objecter que le versificateur s'est servi du mot *bisquadram* parce qu'il en avait besoin pour la mesure de son vers, les mots *quadrus*, *quadratus*, dont le sens est clair, ne lui convenant pas prosodiquement et qu'il a négligé le côté strictement sémantique; à cela, je réponds qu'il pouvait composer son vers d'une autre façon, qu'il a pris, du reste, assez de licences envers la grammaire et la métrique pour en prendre une de plus s'il n'avait pas voulu donner un sens précis au mot employé.

Le texte exact, comme nous venons de le voir, est *dis* et non *bisquadram* généralement adopté comme correction. *Disquadram* « constitue une sorte de barbarisme » dit M. de Castelnau. Mais en admettant qu'il n'y ait pas faute du lapicide, que ce *D* n'ait pas été mis pour un *B*, que signifierait le mot *disquadram*? Il serait formé de *quadrus*, carré, précédé de la préposition inséparable *dis* qui marque le plus souvent division, quelquefois augmentation, quelquefois négation et forme l'opposé du simple (comme en français *di* et *dis* : facile, difficile). Le sens de ce mot serait donc : qui n'est pas carré, qui est plus que carré, qui a plus de quatre côtés, sens qui n'est encore applicable qu'à la partie octogonale de la tour et non à la tour depuis sa base.

L'abbé Corbin, dans son *Histoire de Pey Berland*¹ n'est pas de cet avis; il donne bien à *disquadram* la signification de « plusieurs fois carré », mais il ajoute : « quant au plan géométral de la tour ». Pour lui, *dis* n'a pas été mis pour *bis*, car si cela était, la tour « serait octogonale et il n'en est rien » dit-il; mais cet édifice a huit contreforts à base carrée, qui, avec la base du gros œuvre, font neuf carrés « et, finalement sa base linéaire ou son périmètre est un carré multiple : *disquadram* ».

1. Bordeaux, 1888, p. 123 et sq.

Evidemment, c'est une explication, mais elle me paraît un peu subtile et l'auteur de l'inscription aurait ainsi proposé à son lecteur un véritable rébus. De plus, si l'on fait entrer en ligne de compte les carrés des huit contreforts, pourquoi ne pas en faire autant pour le triangle compris entre deux de ces contreforts, à l'angle N.-O. de la tour, et rempli par la cage de l'escalier ? L'abbé Corbin, qui, du reste, donne son commentaire sur *disquadram* « sous toutes réserves », voulait surtout prouver que Pey Berland avait fait commencer et continuer jusqu'à l'achèvement les travaux de construction du clocher isolé de sa cathédrale; il admet cependant l'existence d'une chapelle funéraire primitive dont on aurait eu soin, dit-il, « de renforcer les murs de support à l'intérieur et aux angles de ses quatre faces ». N'ayant pas à m'occuper ici de cette question purement architecturale, je dois simplement constater que l'abbé Corbin, sans doute influencé par son désir d'attribuer à son héros l'entière érection de la tour qui porte son nom, a beaucoup trop facilement et absolument écarté l'équivalence de *dis* et de *bis*.

En effet, sans nous livrer à des recherches philologiques, ouvrons par exemple le Dictionnaire de Quicherat et Davey, révisé par Chatelain¹, on y lit : « *Duis*, archaïque : comme *bis* ». Dans son *Grand Lexique*², Forcellini a écrit : « *Bis* : adverb. *quod ab antiquo duis factum est.* (*Bis* : adverbe, qui vient de l'archaïque *duis*) ». On trouve dans le Dictionnaire de Freund³ : « *Bis* adv. num. pour *duis*, de *duo*, comme *bellum* pour *duellum* ». D'autre part, le grammairien latin Festus⁴ dit : « *Duis duas habet significationes. Nam et pro duis ponebatur et pro dederis (duis a deux significations, car il s'employait pour δις (deux fois) et pour dederis [tu auras donné])* ». Forcellini, qui cite ce passage dans son article

1. Édition de 1903.

2. *Id.*, 1868.

3. Traduit par N. Theil, 1862.

4. Festus (Sex. Pompeius) vivait probablement au III^e siècle de notre ère. Araité : *de Verborum Significatione*. Voir édition Panckouke, 1846. Traduction T. Savagner, p. 112.

sur *bis* fait remarquer qu'en effet le mot grec δις est le même que le latin *bis*. Freund estime qu'ici *bis* est écrit à tort δις dans les manuscrits. Enfin, Quicherat, Daveluy et Chatelain rapprochent aussi *bis* du mot grec δις.¹

On voit donc que *bis* vient de *duis* et que *duis* égale *dis*. D'où l'on peut conclure que, s'il n'y a pas eu faute du lapi-cide, celle de l'auteur de l'inscription s'explique, et même peut être inexistante, et que si cet auteur a écrit *disquadram* il avait bien l'intention de donner à ce mot le sens de *bisquadram*, deux fois carrée, donc octogonale; à mon avis, c'est le sens qu'il est préférable d'adopter².

Voici maintenant un passage qu'il est assez difficile d'expliquer convenablement.

« *Tantum certe scito esse profundam fons prope prosiliens quantum tenet* : Sache d'une manière certaine qu'elle est aussi profonde qu'est placée la fontaine jaillissant près de là. »

Presque tous les auteurs qui se sont occupés de cette inscription ont jugé qu'il y avait ici une comparaison entre la profondeur des fondements de la tour et celle d'une fontaine voisine. Ainsi ont pensé M. de Castelnau et l'abbé Corbin, pour ne parler que de ceux déjà cités³.

On a, dans ce cas, la construction suivante :

profundam tantum quantum tenet fons prosiliens prope;
profonde autant qu' est placée la fontaine jaillissant près de là;
ce qui n'est compréhensible qu'en sous-entendant *profunde* (profondément) après *tenet* : aussi profonde qu'est placée profondément. En effet, le verbe *teneo*, qui signifie en général tenir, a un sens neutre absolu qui est : être posté, occuper

1. Le grand *Thesaurus Linguae Latinae* de l'Académie de Berlin dont la publication avait été interrompue pendant la guerre, confirme tout ce qui précède.

2. On peut encore noter que le mot *disquadram* ne se trouve pas dans le Glossaire de Ducange.

3. Brutails (*Vieilles églises de la Gironde*, p. 7) dit simplement : « Cette inscription nous apprend que la construction... est aussi profonde qu'une source jaillissant à proximité ».

une place, un espace, être dans un lieu quelconque¹, et qui n'entraîne avec lui aucune idée de profondeur.

Cette interprétation n'est plausible que si l'on suppose la fontaine dont il est question située au fond d'une excavation à ciel ouvert et assez profonde; autrement, comment croire que, pour donner aux lecteurs une idée de la profondeur des fondations qu'ils ne peuvent voir, l'auteur de l'inscription cite comme exemple la profondeur d'une source qu'ils ne peuvent pas voir davantage, s'il s'agit d'une source captée dans le sous-sol et amenée par un conduit à la surface?

Une fontaine ainsi placée existait-elle dans les environs de la tour de Pey-Berland? On pourrait le croire d'après un passage de la *Chronique bordelaise* de Jean de Gaufreteau²:

« 1517. — En cette année, la fontaine qui estoit dans la « place Sanct André tarit et se perd en sa source, tellement « que la fosse est comblée de terre, par l'ordre du chapitre. »

Le mot « fosse » pourrait être pris ici dans le sens d'excavation à ciel ouvert.

Quoi qu'il en soit, cette première interprétation de tout ce passage de l'inscription a depuis longtemps soulevé des objections; on en trouve la preuve dans un autre fragment des mêmes *Chroniques* de Jean de Gaufreteau qui, vivant soit à la fin du xvi^e siècle, soit au commencement du xvii^e, n'a pas été témoin du fait rapporté ci-dessus.

A propos de la construction du clocher de Pey Berland en l'année 1440, le chroniqueur reproduit les vers latins « gravés en pierre, du costé du clochier, vers le levant³ » (ils sont actuellement sur la face septentrionale), puis il ajoute :

1. On peut encore ajouter que, dans ce sens neutre, ce verbe était d'un usage courant en gascon. Précedé le plus souvent du verbe *dura*, il formait une expression-consacrée que l'on retrouve dans presque tous les actes notariés où il est question de confrontation : « Duren et tenen en lonc deu sendey... de l'estey...; dura et ten de lonc de la rua communau... en long deu dit camin..., de la deith rua..., etc. » (Exportes de 1435, 1425, 1294, 1439. *Arch. Dép.* série G. 995).

2. Edition des Bibliophiles de Guyenne. Bordeaux, 1877, tome I, p. 46.

3. *Idem*, tome I, p. 11 et 12.

« Or, ces vers qui sont faciles à entendre en tout le reste,
« ont une difficulté et obscurité qui put porter le lecteur à
« un doute, touchant la profondeur dudit clochier en ces
« fondements, et consiste en ces mots des quatriesme et
« cinquiesme vers :

..... *tanlum scito esse profunlum*
Fons prope prosiliens quantum tenel....

« car on peut doubter et dire si, en ce qui est de la susdite
« profondeur des fondements dudit clochier, lesdits funde-
« ments estoient aussi profonds que la fontaine l'estoit :
« auquel cas, il fauldroit avouer que ladite fontaine estoit
« bien profonde, et y devoit avoir plusieurs degrés pour y
« descendre et puiser de l'eau, ainsin que nous voyons que
« celle de rue *Bouquière* est à grande profondeur, et celle
« du *Chapeau-Rouge* aussi. Ensi, par ces mots : *fons prope*
« *prosiliens quantum tenel*, il fault entendre que ledict clo-
« chier avoitaultant de profondeur, en ses fondements,
« qu'estoit longue la distance qui estoit entre luy et la fon-
« taine : auquel cas on peut dire que ladite fontaine estoit
« bien proche du clocher. »

Dans les dernières lignes de ce passage, Jean de Gaufre-
teau semble préférer une autre interprétation : la comparaison
n'aurait plus pour base la profondeur de la fontaine, mais
bien la distance qui séparait cette fontaine du pied de la
tour.

Pour cela, il suffit de sous-entendre après *tenel* l'adverbe
prope, près de là, exprimé trois mots plus haut, au lieu de
profunde, qui lui, n'est exprimé dans la phrase que sous la
forme adjective : aussi profonde qu'est placée proche la fon-
taine jaillissant près de là.

Je dois dire que longtemps avant d'avoir pris connaissance
du texte de notre ancien chroniqueur, cette interprétation

s'était présentée à mon esprit¹ et que la très grande proximité de la fontaine et de la tour, qui arrête un instant Jean de Gaufreteau, ne m'avait pas paru un obstacle insurmontable.

On peut très bien admettre que l'auteur de l'inscription n'a pas voulu parler ici de la profondeur des fondations de la tour, comme on l'a cru jusqu'à présent, mais bien de l'élévation de cet édifice.

En effet, le mot latin *profundus*, traduit en français jusqu'ici par *profond*, est un mot ayant un sens à double entente.

Forcellini a écrit : « *Profundus*. Universim accipitur de re quae se sursum extollit, aut deorsum se protendit, altus, imus ». (En général, on qualifie ainsi ce qui s'élève en haut ou qui se développe vers le bas, haut, bas.)

D'autre part, Freund : « *Profundus*, profond ou élevé (selon que le spectateur est en bas ou en haut) (très classique) ».

Donc, fort de l'opinion de ces auteurs, dont l'autorité en la matière n'est pas contestable, on pourrait comprendre ainsi le passage qui nous occupe : « Sache de façon certaine que la hauteur de la tour est égale à la distance qui existe entre elle et la fontaine jaillissant dans le voisinage ». Nous savons, en effet, que la hauteur d'un édifice est toujours plus difficile à apprécier au juger qu'une longueur à terre, mesurable au besoin, en comptant ses pas.

Enfin, on pourrait croire que l'auteur a voulu nous faire connaître à quelle hauteur commence la partie octogonale de la tour, sujet de l'inscription.

Une circonstance vient confirmer cette supposition : la situation présumée de la fontaine.

1. C'est cette interprétation que j'ai exposée à deux reprises à la Société d'Archéologie, séances du 12 juin 1925 et du 12 février 1926.

Un article intitulé : « Conjectures sur le lieu de la fontaine Divona et sur la distribution ancienne des eaux à Bordeaux » paru sans nom d'auteur dans le *Bulletin Polymathique du Museum*, tome XV, année 1817, nous fait connaître que, en 1810, en creusant un puits dans une maison voisine de l'ancienne église Ste-Hélène, on a trouvé des débris antiques, restes, selon l'auteur, d'un « castellum » (château d'eau) et d'une fontaine; puis il ajoute : « Au travers du sol, s'élançait à bouillon une eau de source venant du nord et qui cessa de couler quand on a creusé davantage ». Plus loin, l'auteur pense que l'édifice extérieur de cette fontaine fut détruit au moment des invasions barbares, qu'elle existait cependant encore au moment de l'édification du clocher de Pey Berland, mais qu'alors, dégradée et enfoncée dans le sol, elle ne tarda pas à disparaître.

Henri-Charles Guilhe¹ fait aussi le récit de cette découverte dont il dit avoir été témoin oculaire et qu'il situe : « au voisinage de Sainte-Hélène, à l'est, dans une maison contiguë, sur la place »; mais il donne comme date 1803 au lieu de 1810.

Des recherches² m'ont permis de retrouver l'emplacement de cette découverte; la maison dont il est question était située un peu à l'est de l'angle formé par la rue Ste-Hélène et la place St-André. Sur le plan cadastral de 1850, dans la cour de cette maison, est indiqué un puits, sans aucun doute celui creusé en 1803 ou en 1810. Or, si on mesure l'intervalle séparant le pied de la tour de ce puits, et par conséquent, de la source ou fontaine, on trouve une distance de 49 mètres environ, ce qui est à peu de chose près, la hauteur de la plate-forme carrée du clocher de Pey Berland, plate-forme sur laquelle s'élève la partie octogonale couronnée par la flèche.

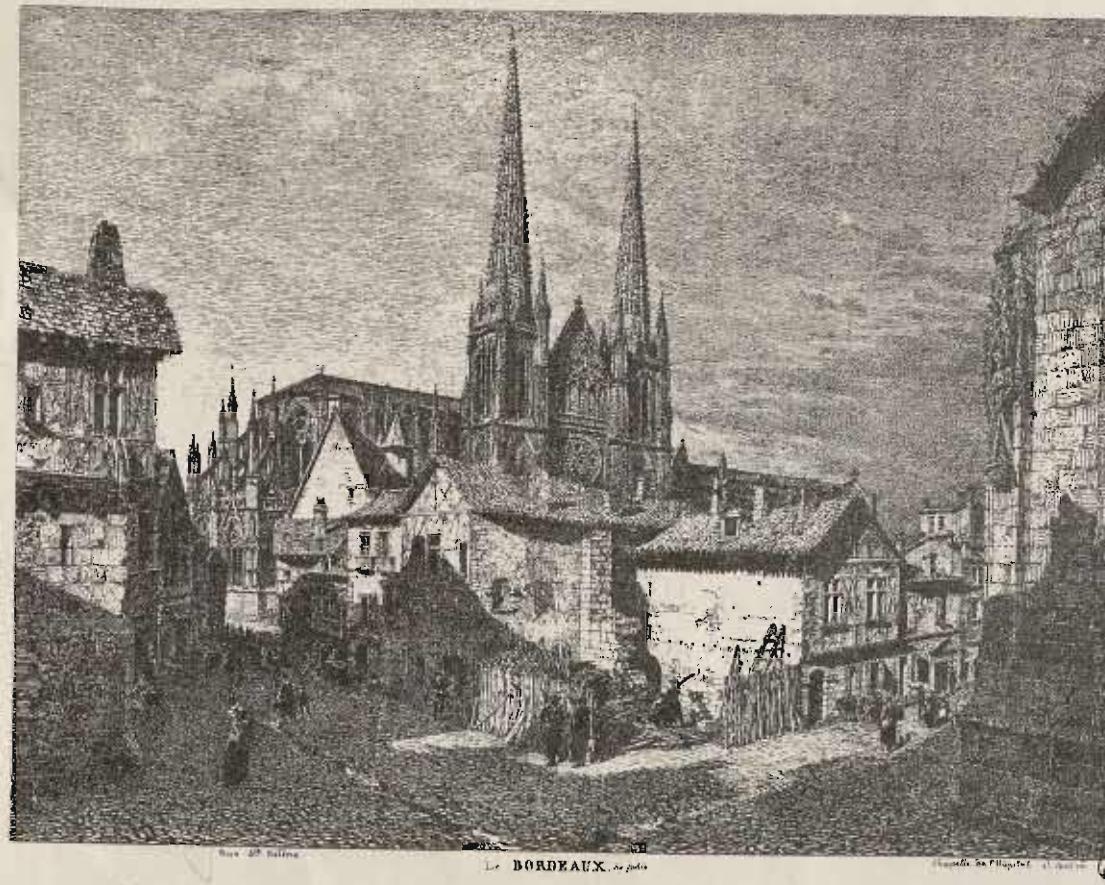
1. « Etudes sur l'histoire de Bordeaux, de l'Aquitaine et de la Gironde, etc. » Bordeaux, chez Lavigne jeune, 1835, p. 283 : « Quelques indications sur la fontaine Divone ».

2. Ces recherches sont exposées dans mon étude intitulée : « La Rue et l'Église Sainte-Hélène », publiée dans le tome XLII du *Bulletin de la Soc. Arch.* pp. 42, et *sq.* et ci-après, pp. 11 et *sq.*

Il faut avouer que s'il n'y avait là qu'une simple coïncidence, elle serait tout au moins singulière.

L'auteur inconnu de l'inscription aurait eu donc pour but, en la composant, d'apprendre à son lecteur non seulement en quelle année on avait commencé la partie supérieure de la tour et qui en avait posé la première pierre, mais aussi, par comparaison, à quelle hauteur s'élevait cette construction.

Pour terminer, voici la traduction que je propose, non sans quelques réserves, car il est difficile de rien affirmer tant qu'un hasard ne fera pas découvrir dans quel sens très particulier a été pris ici le mot *tenel* et, partant, la signification exacte de ce passage obscur : « O toi, qui que tu sois, qui regardes avec bienveillance la tour octogonale commençée sous d'heureux auspices la veille des nones d'Octobre en l'année 1440, sache qu'assurément elle s'élève à une hauteur égale à la distance qui existe entre elle et la fontaine jaillissant dans le voisinage. De plus, sa première pierre fut posée par Pierre, archevêque de Bordeaux; puisse la population de cette ville être éternellement en joie ».



LA RUE SAINTE-HELÈNE vers 1865, d'après l'encauste de LÉO DROUYN
(MUSÉE DE BORDEAUX)



La rue et l'église Sainte-Hélène

La rue Sainte-Hélène (Ste Hélaine, Ste Elène, Ste Allène) commençait rue des Trois-Conils, non dans le prolongement de la rue Beaubadat, comme on pourrait le croire d'après certains plans plus ou moins exacts, mais à 5 ou 6 mètres plus à l'Est. Par suite, la ligne que dessinaient les façades occidentales de cette rue passerait à l'intérieur de l'immeuble formant l'alignement oriental actuel de la place Pierre-Laffitte. Longue de 65 mètres environ, la rue Ste-Hélène aboutissait en face de l'abside de la cathédrale dont elle n'était séparée que par quelques mètres : l'un de ses angles se trouvait à 10 mètres, l'autre à 5 mètres de l'édifice même. Sa largeur n'était pas grande ; elle variait entre 5 et 6 mètres. Elle était bordée de maisons anciennes, d'échoppes nombreuses ; de même que sur la place St-André, une grande partie de ces maisons était, avant la Révolution, la propriété du chapitre de la cathédrale.

Nous pouvons nous rendre compte de l'aspect que présentait cette rue, grâce au tableau de Bernède¹, que possède notre musée du Vieux-Bordeaux, à la porte du Cailhau ; il faut aussi ajouter des aquarelles et des dessins du même auteur, de Léo Drouyn et de E. Piganeau, appartenant, ces derniers à la Société Archéologique, les autres aux Archives municipales, à la Bibliothèque et au Musée de la ville.

En venant de la rue des Trois-Conils vers le milieu de la rue, on trouvait à gauche un arceau sous lequel s'ouvrait une impasse ; cette impasse s'élargissait vers le midi et formait une cour assez vaste au milieu de laquelle se trouvait un bâtiment². Un procès-verbal d'estimation pour la vente des

1. Don de Mme Bernède.

2. L'impasse, la cour et le bâtiment central sont très visibles sur les plans du XVIII^e siècle, entre autre sur celui de Lattré.

biens nationaux, daté du 14 mars 1792¹, nous apprend que cet enclos s'appelait « l'enclos du Rabot », et qu'il appartenait au ci-devant chapitre de St-André; l'auteur du procès-verbal ajoute : « Après une visite exatte des lieux et en avoir levé le plan, j'ai pensé qu'il était avantageux de détruire l'impace et le cloaque qu'il contient ».

En continuant son chemin vers la cathédrale, on trouvait à droite un bâtiment assez important : c'était le Doyenné, qui formait l'angle sud-ouest de la rue Ste-Hélène. Son aspect est bien connu ; il comprenait une cour entourée de bâtiments et séparée par un mur de la place de l'archevêché, par conséquent, face à la cathédrale ; il s'étendait jusqu'à la rue de l'Hôpital, comme le dit un procès-verbal d'estimation en date du 16 juillet 1791².

Entre la cour intérieure et la rue Ste-Hélène, s'élevait un corps de logis comprenant un rez-de-chaussée et un étage couvert de combles aigus, percés de lucarnes ornées de meaneaux et surmontées de frontons triangulaires.

Dans la cour, contre ce corps de logis, se trouvait une tourelle à pans coupés contenant un escalier.

Le 16 janvier 1791, le Doyenné était adjugé pour 60.000 fr. à Raymond Barennes, procureur général syndic du département de la Gironde, « pour les administrés » dudit³.

Le Doyenné devint en effet la résidence de l'évêque constitutionnel Pierre Pacareau ; plus tard, cet immeuble fut converti en caserne⁴ ; enfin il fut démolî entre 1865 et 1870. A peu près à la même époque, les maisons formant la rue Ste-Hélène disparaissaient tour à tour ; le côté impair (côté du Doyenné) cessa d'être habité vers 1866-1867, le côté pair vers 1869-1870.

D'où la rue Ste-Hélène tirait-elle son nom ?

1. *Arch. départ. de la Gironde*, série Q, n° 636, pièces 532 à 534.

2. *Idem.* série Q, n° 608.

3. *Ibid.* série Q, n° 629, pièce 369.

4. C'est sous cet aspect que nous le montre une aquarelle de Bernède conservée aux Archives municipales (à présent au Musée de la rue Bouffard).

Il semble qu'aucun auteur, ancien ou moderne, ne s'est intéressé à cette question, dont voici, à notre avis, la solution: la rue Ste-Hélène conduisait à une vieille église ou chapelle placée sous le vocable de sainte Hélène, de là son nom.

Si nous passons en revue les ouvrages imprimés, nous trouvons une première mention de cette église dans un article paru dans le *Bulletin Polymatique du Museum*, tome XV, année 1817, et intitulé : « Conjectures sur le lieu de la fontaine Divone et sur la distribution ancienne des eaux à Bordeaux ».

L'auteur, qui a gardé l'anonymat, parle d'abord d'une fontaine que l'inscription gothique du clocher de Pey-Berland atteste avoir existé dans le voisinage de cet édifice; il se fait l'écho d'une tradition obscure qui, dit-il, « place cette fontaine dans le lieu où fut bâtie la cathédrale St-André ». Il se demande ensuite si la fontaine de Pey-Berland fut le reste de la fontaine Divone et si les eaux de cette fontaine existent encore au moment où il écrit. Pour répondre à ces trois questions, il fait diverses observations dont celle-ci : en 1810, dans la *maison qui touche l'ancienne église Ste-Hélène*, en creusant un puits, on découvrit à 12 ou 15 pieds, des débris de muraille formant un monument sur pilotis et mastic jaunâtre imperméable qu'il estime, à tort ou à raison, avoir formé un « castellum » ou château d'eau.

Sur un plan joint à l'article, plan représentant le Bordeaux gallo-romain tel que se le figurait cet auteur inconnu, sont indiqués les divers restes d'acqueducs retrouvés jusqu'alors ainsi que le castellum dont il vient d'être question; on peut très bien se rendre compte par leur emplacement sur ce plan que les restes de ce château d'eau n'étaient pas très éloignés de la face nord-est de l'abside de la cathédrale.

Cela permet de situer à peu près l'église Ste-Hélène et de circonscrire le quartier où elle se trouvait.

Henri-Charles Guilhe dans son « Etude sur l'histoire de

Bordeaux, etc. » (publiée en 1835), et Marchandon, dans son livre intitulé : « Bordeaux, histoire de son origine, etc. » (1864) parlant du même « *castellum* », le situent dans le voisinage de Sainte-Hélène, mais sans dire, ni l'un ni l'autre, s'il s'agit d'une église.

Dans aucun autre ouvrage publié nous n'avons trouvé mention de l'église Ste-Hélène; nos recherches et celles des quelques personnes¹ qui ont bien voulu s'intéresser à ce petit problème local, n'ont donné aucun résultat, quoique le nombre des volumes consultés fût assez considérable.

Passons maintenant aux documents manuscrits.

L'église Ste-Hélène serait mentionnée dans les registres paroissiaux de St-André vers 1680, d'après ce qui m'a été affirmé par un habitué des Archives, M. Cardozo de Béthen-court, en qui nous pouvons avoir toute confiance. Malheureusement, nouveau venu à Bordeaux lorsqu'il remarqua le nom de cette église, ignorant alors l'intérêt que pouvait présenter cette découverte, M. de Béthencourt ne prit aucune note à ce sujet. Pour retrouver cette mention nous avons passé en revue tous les mariages et les décès inscrits sur les registres de 1670 à 1690; mais, faute de temps, nous n'avons pu faire de même pour les baptêmes, excessivement nombreux à cette époque puisque la grande majorité des enfants de la ville étaient alors baptisés à la cathédrale². Il faut donc nous contenter du témoignage précité, confirmé d'ailleurs par celui d'un employé des Archives à qui cette mention avait été communiquée lors de son invention.

Les documents relatifs à la vente des biens nationaux vont nous fournir d'autres renseignements.

1. Entre autres, je dois citer M. Ducaunnés-Duval, archiviste municipal, et M. Xavier Vedère, chef de bureau aux mêmes archives; je les prie de recevoir tous mes remerciements pour l'aide qu'ils ont bien voulu m'apporter.

2. Il y avait à Bordeaux trois baptistères : un à St-Seurin où étaient baptisés les enfants des paroisses St-Seurin, St-Rémy, St-Maixent, N.-D. du Puy-Pau-lin, St-Christoly (avec son annexe St-Paul avant sa désaffection au commencement du XVII^e siècle); un à Ste-Croix qui servait aussi pour St-Michel. Le baptistère de St-André servait pour toutes les autres paroisses de la ville.

Aux Archives départementales se trouve un procès-verbal^t d'estimation d'immeuble, fait en vue de la vente à l'encaⁿ, daté du 3 septembre 1791 et ainsi conçu :

« Je soussigné, architecte expert du district de Bordeaux pour l'estimation des biens nationaux situés dans l'étendue de la municipalité de cette ville, et ayant en cette qualité prêté le serment prescrit par les Décrets de l'Assemblé Nationale; Certifie et Déclare m'être transporté dans une Maison située Grande Place St-André n° 1, ci-devant possédée par le ci devant Chapitre de St-André.

« Ayant ladite Maison vingt deux Pieds trois Pouces de largeur de façade et vingt-quatre pieds six pouces à vingt-cinq pieds du hors-œuvre de la façade où se trouve un angle saillant dans l'emplacement de ladite maison qui en réduit la largeur dans cet endroit à vingt deux pieds neuf pouces et dans le fond de la cour de ladite maison mesurant le long du mur contre lequel sont adossées les latrines, la largeur est de vingt trois pieds, le tout mitoyenneté comprise sur une longueur totale de cinquante pieds neuf pouce aussi mitoyenneté du susdit mur du fond comprise.

« Laquelle maison ne présente dans son intérieur que de vieilles Mazures recouvrant l'emplacement d'une ancienne église dont on remarque encore en façade sur la Place St-André les restes du frontispice.

« Le tout clos à la vérité de bons murs mitoyens.

« Le dit Emplacement ainsi déterminé par les dimensions ci-dessus rapportées, est borné dans le fonds par la chambre contre laquelle est adossée le cabinet des latrines; dans laquelle Chambre on monte par un escalier en pierre; le dit Escalier appartiendra à la Maison qui fait l'Objet de ce rapport, mais la Chambre qui en a été séparé n'est pas comprise dans cette maison. La Croisée et la Porte de cette chambre seront murée aux frais de celui qui en sera l'adjudi-

cataire. Laquelle maison j'estime valoir la somme de quatre mille neuf cents livres.

« De tout quoi j'atteste la sincérité à Bordeaux, ce 3 septembre 1791. »

(Signé : Chalifour, architecte du District).

Cette maison fut adjugée le 8 octobre 1791 au sieur Champs pour 12.700 livres.

Au premier abord, on pourrait s'imaginer que les restes de l'ancienne église non dénommée dont il est question dans ce procès-verbal étaient ceux de l'église St-Sauveur, qui, nous le savons, était voisine de la Chapelle des Irlandais¹.

Mais un examen plus approfondi donne la certitude que nous sommes ici en présence d'une troisième église jusqu'à présent non signalée; c'est ce que nous allons démontrer.

Où était situé le n° 1 de la Grande-place St-André en 1791 ?

Sur le plan cadastral le plus ancien² (1820 et 1826) le numérotage de la place commence au débouché de la rue du Loup, suit le côté sud, passe du n° 6, non loin de la tour de Pey Berland, au n° 7 presque à l'angle de la rue Ste-Hélène et de la place, suit ensuite le côté nord, puis celui de l'est pour se terminer au n° 14; la chapelle des Irlandais porte le n° 13.

Il y a de bonnes raisons de croire que ce numérotage n'était pas l'ancien; nous en trouvons plusieurs preuves dans les procès-verbaux d'estimation des immeubles bordant la place, possédés par le chapitre de la cathédrale, devenus au moment de la Révolution propriété de la Nation et vendus ensuite à l'enca.

1. Voir sur la chapelle des Irlandais : Caraman, « Recherches sur l'ancienne église Notre-Dame de la Place à Bordeaux et sur ses diverses appellations », *Revue Historique de Bordeaux*, 5^e année (1912), p. 217; — sur l'église du St-Sauveur : Rabanis, *Commission des monuments historiques de la Gironde*, 1852 p. 19-21.

2. Mairie de Bordeaux, bureau des plans. Nous donnons une reproduction de la partie qui nous intéresse, dressée par M. Lem, géomètre de la ville, à qui nous renouvelons ici tous nos remerciements.

Dès 1793, on se propose d'ouvrir de nouvelles voies dans le quartier. Une rue devait mettre en communication la place St-André et la rue Gague-Mule; ce projet fut mis à exécution un peu plus tard¹; on respecta alors la tour de Pey-Berland qui primitivement devait être démolie et la nouvelle voie, dénommée passage Pey-Berland, passa au levant et au pied de la tour. Des procès-verbaux d'estimation du 5 avril 1793², nous font connaître que les emplacements occupés par les maisons n° 11 à 16 de la place St-André se trouvaient compris dans le tracé de la rue à ouvrir ou dans son voisinage et, par suite, dans celui de la tour. Sur le plan cadastral de 1820, les maisons du côté sud de la place étant numérotées de 1 à 6, il y a donc eu changement dans le numérotage.

Une autre voie nouvelle devait faire communiquer la Grande-place St-André et la rue des Trois-Conils; ce fut plus tard la rue Victor; partant de la rue des Trois-Conils, un peu à l'ouest du débouché de la rue Gouvier, elle arrivait sur la place entre les parcelles portant sur le plan cadastral de 1820 les numéros 535 et 553 et correspondant aux numéros 10 et 11 du numérotage de la place, toujours d'après le même plan.

Or, un procès-verbal d'estimation daté du 18 messidor an IV³, nous fait savoir que l'acquéreur éventuel de l'immeuble portant le numéro 8 de la grande place St-André se verra adjuger en même temps la maison contiguë portant le n° 7, à charge de la faire démolir pour l'ouverture d'une nouvelle rue, devenue dans la suite la rue Victor dont nous venons de parler. Contiguë au n° 7, disparue dans la percée, l'immeuble portant en 1796 le n° 8 de la place formait néces-

1. Cette voie était encore en projet en 1797. *Arch. municipales*: O-8 (Régistre contenant des avis et décisions relatifs à la voirie p. 113, rapport du 2 Février an V).

2. *Arch. dép.* série Q, liasse 645, pièces 823-824.

3. *Idem.* série Q, liasse 474, pièce 471 (du 6 juillet 1796).

sairement encoignure; nous avons vu qu'en 1820, les deux maisons de coin portaient les n°s 10 et 11, nous pouvons donc constater de nouveau un changement dans le numérotage de la place St-André entre 1796 et 1820.

Revenons au côté sud de la place.

Dans le procès-verbal de visite de la maison n° 11, signé de l'architecte Combes et daté du 5 brumaire an V¹, nous trouvons que les maisons n°s 12, 13 (porté en 1820 par la chapelle des Irlandais) et 14 dont jouit la Vve Sabarot, en vertu d'une cession de bail faite par Desbrey, ci-devant chanoine du Chapitre de St-André, confrontent du nord à la place St-André, du *levant* au restant de la maison canoniale n° 11. Le numérotage allait donc à cette époque de l'est à l'ouest, sur ce côté de la place.

De plus, sur le registre « Matrice des propriétés foncières » qui date de 1820, nous voyons que les héritiers Sabarot sont possesseurs des parcelles n°s 518, 519, 521 et 521 bis qui portent les n° 2, 2 bis, 2 ter et 3 de la place; les maisons de la Vve Sabarot portant en l'an V les n°s 12, 13 et 14, ces numéros ont donc forcément été changés.

D'autre part, le numéro 18, dernier numéro de place cité dans les procès-verbaux d'estimation, était situé dans le voisinage de la tour, comme il ressort d'un procès-verbal du 21 décembre 1790², déclarant qu'il y avait dans cette maison une boutique communiquant avec le clocher de Pey-Berland; il correspondait donc aux parcelles 489 ou 490 du plan cadastral de 1820 et au numéro 5 ou 6 de la place sur ce même plan.

De tout ce qui précède, nous tirons la conclusion suivante: à la fin du XVIII^e siècle, au moment de la vente des biens nationaux, le numérotage de la grande place St-André, au lieu de commencer comme en 1820 sur la gauche, au débou-

1. *Arch. dép.*, série Q, liasse 502, pièce 943 (du 26 octobre 1796).

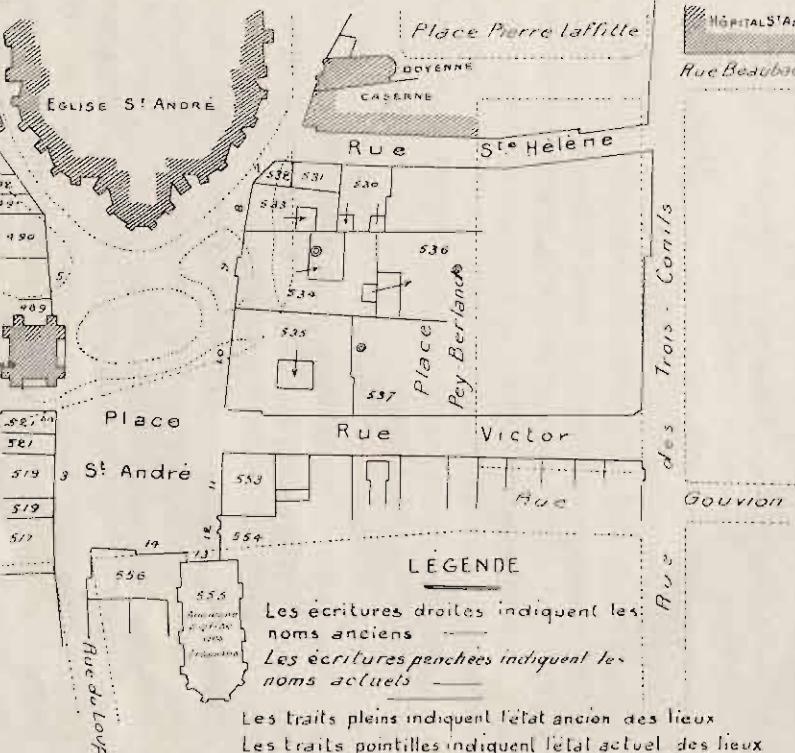
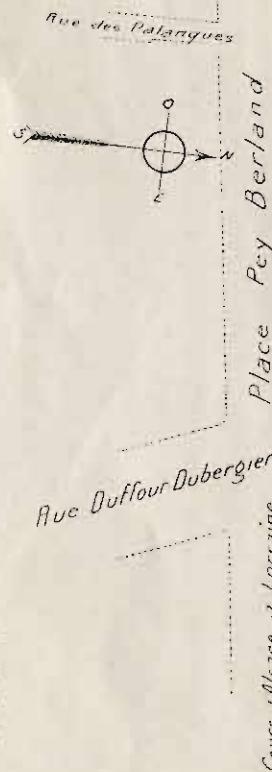
2. *Idem*, série Q, liasse 618, pièce 107.

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL DE 1820-1826

Section Bâtie de ST RAPHAEL

Echelle

10° 0 10° 20° 30° 40° 50°



LEGENDE

Les écritures droites indiquent les noms anciens

Les écritures penchées indiquent les noms actuels

Les traits pleins indiquent l'état ancien des lieux

Les traits pointillés indiquent l'état actuel des lieux

ché de la rue du Loup, commençait dans le coin diamétralement opposé, soit à gauche au débouché de la rue Ste-Hélène. En suivant le côté nord de la place, nous aurions trouvé l'ancien numéro 7 sur l'emplacement occupé plus tard par la rue Victor; les deux maisons numérotées 8 et 9 devaient terminer ce côté nord; sur le côté oriental, la chapelle des Irlandais venait ensuite sans numéro¹, le n° 10 devait être porté par l'immeuble suivant, formant l'angle de la rue du Loup; la maison canoniale n° 11 était sans aucun doute située en face, sur le côté méridional de la place, au débouché de cette même rue du Loup; puis venaient les échoppes portant les n°s 12 à 17, situées les premières à l'est et les dernières au pied même de la tour de Pey-Berland; enfin le numéro 18 devait terminer le numérotage de la place non loin de cette tour.

Il y a donc ainsi concordance parfaite entre les documents cités et notre hypothèse.

Il nous reste encore à parler d'une dernière preuve qui vient corroborer toutes les autres. Aux Archives municipales, on conserve un plan relatif à un projet d'alignement et daté de 1810²; on y trouve figurés à une assez grande échelle tous les immeubles formant le côté nord de la Grande-place St-André avec les noms de leurs propriétaires; la maison formant le coin de la place et de la rue Ste-Hélène (correspondant à la parcelle n° 532 du plan cadastral) n'a d'ouverture que sur cette rue; l'immeuble venant ensuite, correspondant à la parcelle n° 533, qui d'après notre hypothèse portait en 1791 le numéro 1 de la place, était alors, d'après ce plan de 1810, la propriété d'un nommé Chapes; nous retrouvons dans ce nom légèrement déformé celui de Guillaume Champes, adjudicataire en 1791 de ce même

1. Arch. dép., série Q, liasse 455. pièce 178. Le procès-verbal ne fait pas mention de numéro.

2. Arch. municipales. D x-1°-73.

numéro 1, où l'on voyait encore les restes d'une ancienne église.

De plus, toutes les mesures de l'emplacement donné dans le procès-verbal d'estimation du 3 septembre 1791 cité plus haut, concordent avec celles que l'on peut prendre sur ce plan de 1810.

Enfin, dans la cour de la maison voisine, à l'est de la parcellle 533, nous trouvons indiqué, sur le plan cadastral de 1850, le puits dont parle l'article du *Bulletin Polymathique*.

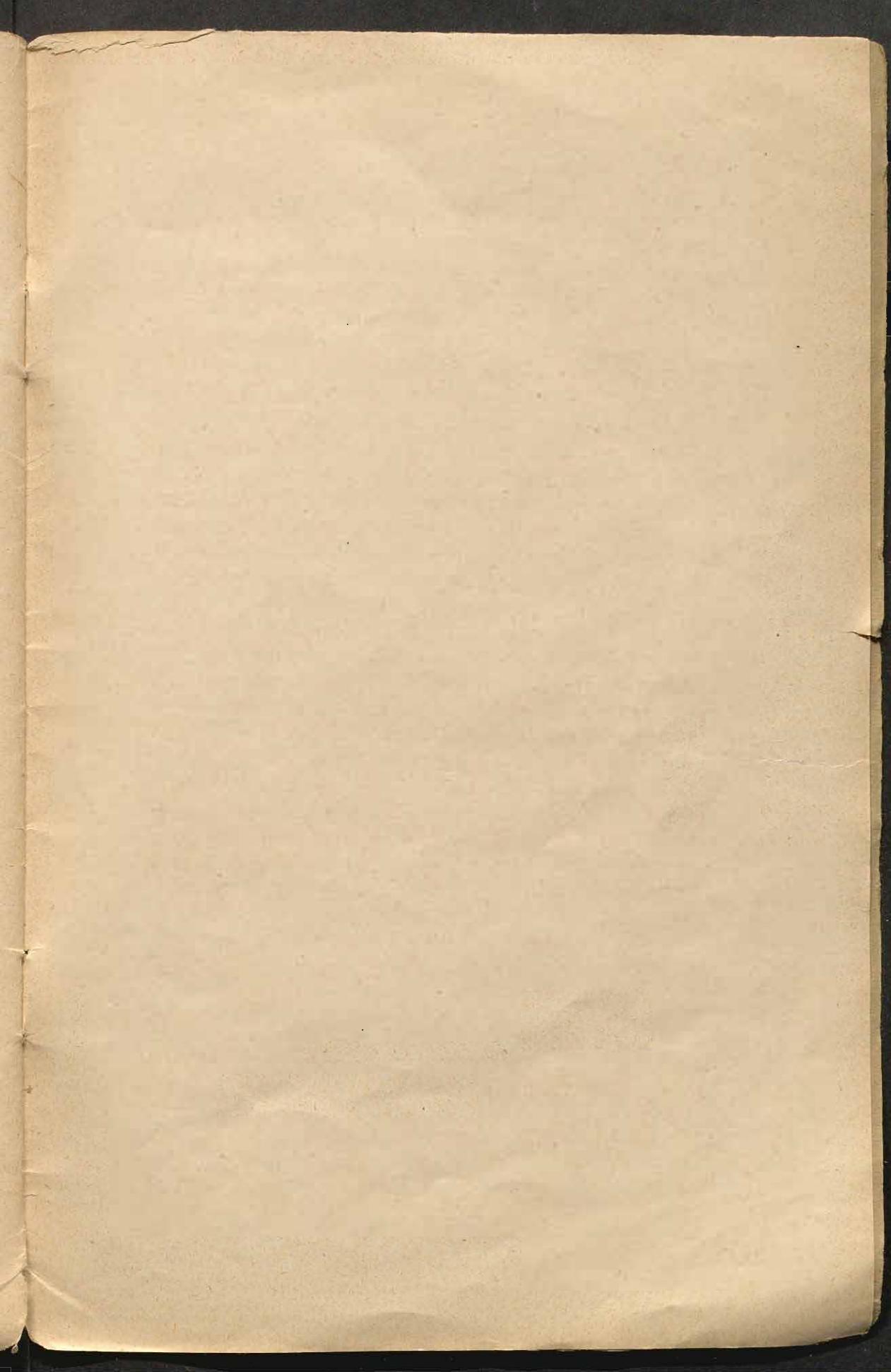
Donc, on peut conclure en disant qu'un peu après l'angle formé par la rue Ste-Hélène et la Grande-place St-André, se trouvait une vieille église dont le frontispice se dressait à moins de 10 mètres du chevet de la cathédrale, par conséquent à l'intérieur du square actuel, à 6 ou 7 mètres de la grille.

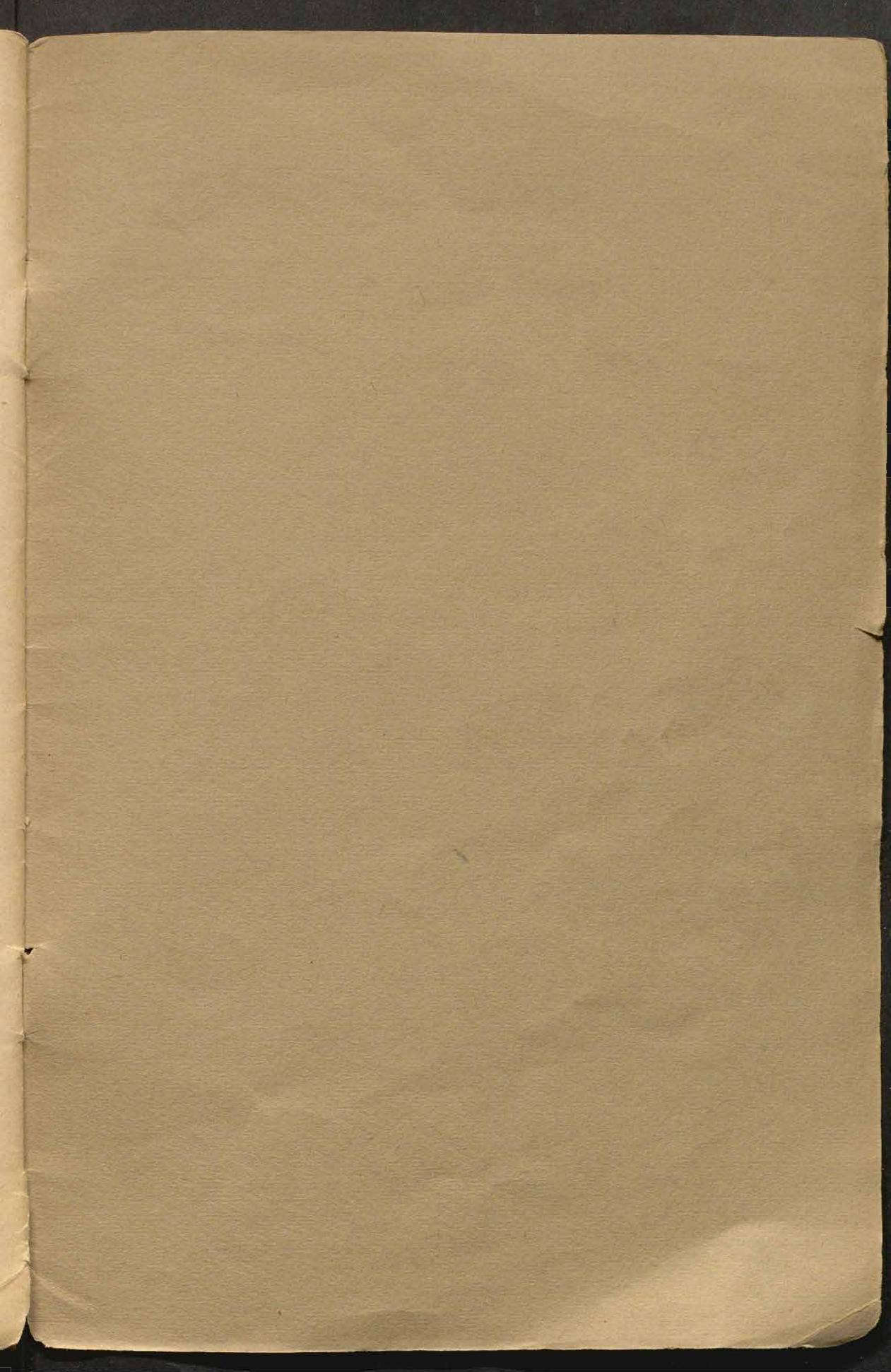
Cette vieille église était-elle l'église Ste-Hélène ?

Tout nous le fait croire; la place occupée par le castellum sur le plan ajouté à l'article précité, la proximité du puits dont il est question dans le même article, enfin le nom de la rue lui-même, car nos aïeux n'avaient point l'habitude de choisir, sans une bonne raison pour cela, les noms qu'ils attribuaient aux rues de leurs cités.

Ce qu'il y a d'étrange dans la question de l'église Sainte-Hélène, c'est que jusqu'à présent nous n'avons trouvé aucun autre document ecclésiastique qui fasse mention de cette église, si ce n'est les registres paroissiaux de la Majestat¹.

1. C'était le titre que l'on donnait autrefois à l'église primatiale St-André.







DBXL9037108